

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

tournois de parties rapides de Segré 2022

dimanche 10 avril 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1 : Le club d'échecs de Segré organise son 2ème tournoi rapide le dimanche 10 avril 2022

salle du mille club 5 Rue du Pont de la Verzée, Ste gemmes d'Andigné 49500 Segré-en-Anjou Bleu

Article 2 : Le Tournoi de parties rapides de Segré comprend :

Un tournoi A homologué FIDE ouvert à tous.

Un tournoi B réservé aux joueurs jeunes (jusqu'à benjamin U14) ayant un classement FIDE < 1350.

Article 3 : Appariements

les appariements sont entièrement gérés par le programme PAPI : en 7 rondes, système suisse, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...). Seront appariés à la première ronde les joueurs licenciés ayant pointé, réglé leurs droits d'inscription.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 10 minutes avant le début de la ronde.

Article 4 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E)

Article 5 : Cadence

Les parties sont jouées à la cadence Fischer : 15 mn par joueur avec un incrément de 5s par coup.

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 10 mn après le début effectif de la ronde.

Article 6 : Départage

Les départages sont entièrement gérés par le programme PAPI suivant le barème : gain 1 point, nul 1/2 point, perte 0 point. Les joueurs ex æquo sont départagés au système cumulatif, Buchholz tronqué, puis à la performance Elo. (l'ordre des grilles PAPI fait foi).

Article 7 : lieux, dates et horaires

Vérification des licences :	9h00 à 9h30	
Clôture des inscriptions :	9h30	
Ronde 1 : 10 H 00	Ronde 2 : 11 H 00	Ronde 3 : 12 H 00
Ronde 4 : 14 H 00	Ronde 5 : 15 H 00	Ronde 6 : 16 H 00
Ronde 7 : 17 H 00	Remise des prix : 18 H 00	

Les 2 tournois se déroulent en même temps ; à la même cadence et aux mêmes horaires que le championnat de ligue rapide féminin 2022

Article 8 : Jury d'appel : Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre principal constitue, en début de tournoi, le jury d'appel composé de l'arbitre principal et de plusieurs joueurs.

Pour présenter un appel au jury, il faut :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident,
- continuer la partie en appliquant ses directives,
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 9 : Conduite des joueurs

- La conduite des joueurs doit être conforme à la Charte des joueurs d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

- Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, il recevra un avertissement oral. L'arbitre le mettra en garde. Cet appareil doit être complètement éteint (si c'est possible matériellement, l'organisateur mettra en place une consigne). Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

- Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler durant sa partie en cours.

- A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre le résultat. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

- On considérera qu'un joueur absent, sans l'avoir notifié à l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 10 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de ses sites web ou d'articles de journaux, des documents, photos ou vidéos dans lesquels pourraient apparaître les enfants (ou adultes) inscrits.

Article 11 : montant des inscriptions

Le montant de l'inscription est de 10,00 euros pour les adultes et 6 euros pour les jeunes joueurs.

Inscription après le 3 avril est de 15,00 euros pour les adultes et 10 euros pour les jeunes joueurs.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement intérieur et le respect des consignes sanitaires en vigueur le jour du tournoi

Article 12 : Prix

tournoi A 500,00 euros : 1er 200,00 ; 2ème 150,00 ; 3ème 50,00 ; 4ème 50,00 ; 5ème 50,00

tournois B : lots

La cérémonie de remise des prix commence à 18H00.

Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix.

Mode de répartition des prix : Attribution «à la place».

CIRIO	Nicolas	Organisateur	
AUMONT	Eric	Arbitre	